

**TRUST  
SIMPLICITY  
AGILITY**



Allianz Life Luxembourg S.A.  
**Rapport Annuel 2017**

**Allianz** 



# SOMMAIRE

---

**A\_\_ Mot du Président du Conseil** Page 5

---

**B\_\_ Groupe** Page 9

---

**C\_\_ Conseil d'Administration - Comité Exécutif** Pages 13-16  
**Comité des risques - Comité d'audit**

---

**D\_\_ Rapport de gestion** Pages 17-21

---

**E\_\_ Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé** Pages 23-27

---

**F\_\_ Comptes annuels 2017** Pages 29-41

Bilan au 31 décembre 2017

Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Annexe des comptes annuels au 31 décembre 2017

---



# MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

---





# MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



Le marché de l'assurance vie en régime de liberté de prestations de services a connu une belle progression à hauteur de 24 milliards d'euros en 2017. La proposition de l'industrie luxembourgeoise est très appréciée, en particulier en France et en Italie qui restent, et de loin, les deux premiers marchés de l'assurance vie LPS pour le Luxembourg.

Les avantages compétitifs du contrat luxembourgeois en termes de sécurité, de portabilité géographique et de flexibilité financière correspondent parfaitement aux attentes d'une clientèle haut de gamme, soucieuse de protection à long terme.

Dans ce contexte porteur, Allianz Life Luxembourg a fort bien tiré son épingle du jeu avec un chiffre d'affaires proche de 1,4 milliards d'euros, en progression plus forte que celle du marché (40,5 % versus 11,4 %).

## TRUST

La confiance de nos partenaires et clients est primordiale.

Naturellement, nous bénéficions de la sécurité financière inégalable du Groupe Allianz.

Nous veillons également à bien informer nos clients des avantages et inconvénients des produits qui leur sont proposés. Par exemple en matière de liquidité du fonds en euros réassuré.

Les nouvelles réglementations PRIIPS et IDD posent certes des problèmes opérationnels mais, sur le fond, les exigences de transparence rencontrent parfaitement notre volonté en la matière.

## SIMPLICITY

Au Luxembourg, comme ailleurs, il est important d'améliorer nos circuits d'information afin de rendre plus simple et plus efficace la relation avec le partenaire et le client.

Notre projet digital avance aussi rapidement que possible et nous sommes maintenant en mesure de proposer la signature électronique, véritable graal de la transformation digitale.

## AGILITY

L'agilité fait partie de notre ADN. En effet, nous opérons sur des marchés extérieurs qui subissent des hauts et des bas auxquels il faut s'adapter.

La somme de connaissances juridiques, fiscales, linguistiques, culturelles qu'il faut maîtriser est exceptionnelle et le management doit en permanence innover et transformer.

A cet égard, nous bénéficions de l'appui précieux des spécialistes d'Az Benelux et du Groupe Allianz.

Mais rien ne serait possible sans l'engagement constant de nos équipes luxembourgeoises. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées et invitées à partager les excellents résultats obtenus.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'P. Vialaron'.

J.P. Vialaron  
Président





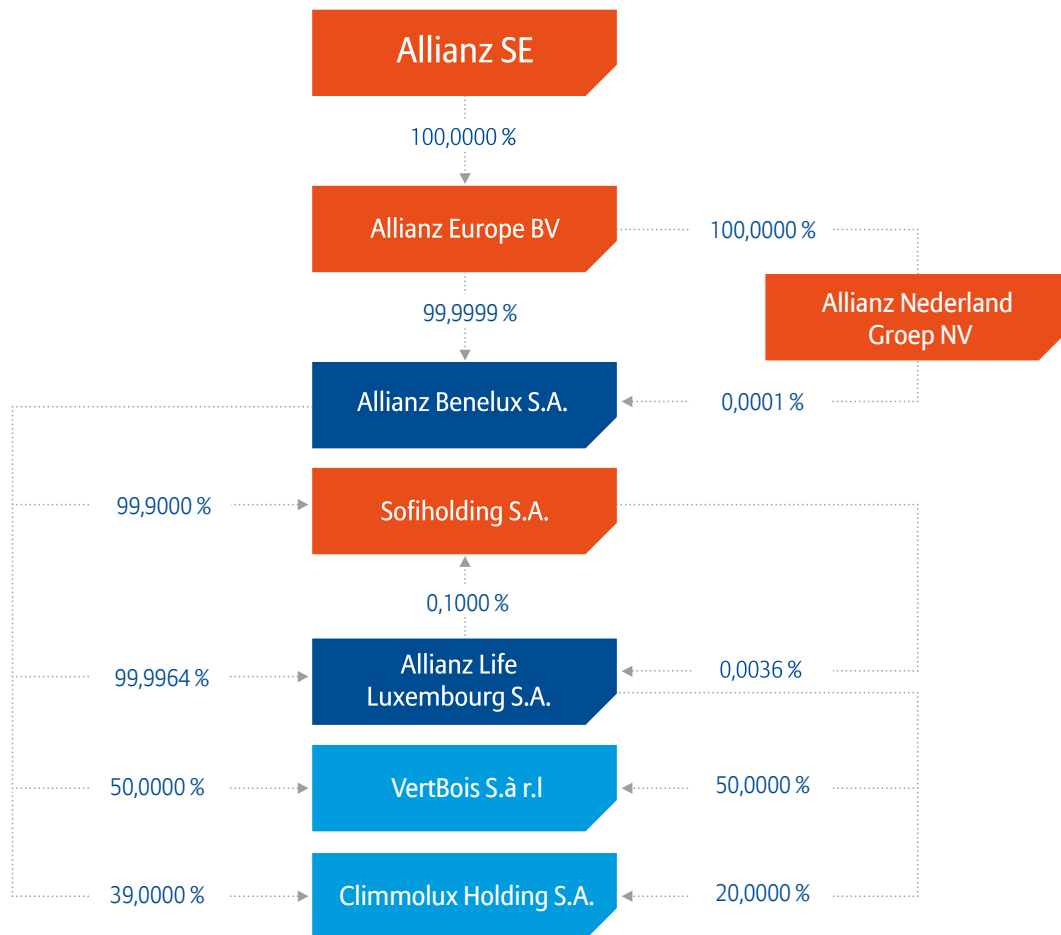
# GROUPE

---

# B



# GROUPE



- Assurances et services financiers
- Holdings
- Sociétés immobilières



**CONSEIL D'ADMINISTRATION -  
COMITÉ EXÉCUTIF  
COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT**

---



# CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ EXÉCUTIF



**JEAN-PASCAL VIALARON**  
Président



**ROBERT FRANSSSEN**  
Administrateur



**CLAIRE-MARIE  
COSTE-LEPOUTRE**  
Administrateur



**GÉRARD LEFRANT**  
Administrateur



**PHILIPPE MORIN**  
Administrateur



**BENOÎT REDON**  
Administrateur



**ALAIN SCHAEDEGEN**  
Administrateur -  
Directeur Général



**OLIVIER ROBIN**  
Directeur Général Adjoint



**PATRICK BOUCKAERT**  
Directeur Informatique  
& Organisation



**BERNARD LEGROS**  
Directeur Comptabilité  
& Finances



**MARIE-AUDREY KER**  
Directeur Technique

# CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ EXÉCUTIF

## Conseil d'Administration

**JEAN-PASCAL VIALARON**

Président

**ROBERT FRANSSEN**

Administrateur

**CLAIRE-MARIE COSTE-LEPOUTRE**

Administrateur

**GÉRARD LEFRANT**

Administrateur

**PHILIPPE MORIN**

Administrateur

**BENOÎT REDON**

Administrateur

**ALAIN SCHAEDEGEN**

Administrateur – Directeur Général

## Comité exécutif

**ALAIN SCHAEDEGEN**

Directeur Général – Président

**OLIVIER ROBIN**

Directeur Général Adjoint

**PATRICK BOUCKAERT**

Directeur Informatique & Organisation

**BERNARD LEGROS**

Directeur Comptabilité & Finances

**MARIE-AUDREY KER**

Directeur Technique

**PHILIPPE MORIN**

Conseiller du Président

## Réviseur d'Entreprises agréé

KPMG Luxembourg, Société coopérative, cabinet de révision agréé, représenté par Chrystelle VEECKMANS – 39, Avenue John F. Kennedy – L-1855 Luxembourg

# COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

## Comité des risques

**JEAN-PASCAL VIALARON**

Président

**CLAIRE-MARIE COSTE-LEPOUTRE**

Membre

**ROBERT FRANSSSEN**

Membre

**CHRISTOPHE LAMBERT**

Membre

**PIERRE LELUBRE**

Membre (jusqu'au 31 janvier 2017)

**MARIE-AUDREY KER**

Membre (depuis le 1<sup>er</sup> février 2017)

**PHILIPPE MORIN**

Membre

**VOJTECH PIVNY**

Membre

**BENOÎT REDON**

Membre

**ALAIN SCHAEDGEN**

Membre

## Comité d'audit

**CLAIRE-MARIE COSTE-LEPOUTRE**

Présidente

**ROBERT FRANSSSEN**

Membre

**BENOÎT REDON**

Membre



# RAPPORT DE GESTION

---

D

# RAPPORT DE GESTION

Mesdames,  
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social 2017 et de soumettre, à votre approbation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

## I. 2017 – Une année caractérisée par la reprise économique

Les nuages qui pesaient sur l'économie mondiale en début d'année comme la remontée des taux et des cours pétroliers, les aléas politiques en Europe, l'atonie du commerce mondial se sont progressivement dissipés et la croissance a finalement dépassé en 2017 celle de l'année d'avant.

L'année a été marquée par une rare synchronisation des cycles économiques, permettant à la croissance mondiale de dépasser la barre des + 3 %, pour la première fois depuis sept ans. Un phénomène marquant reste l'absence d'inflation dans cette phase favorable du cycle économique mondial.

L'expansion est bien répartie entre les différentes régions du globe. En Europe, la dynamique économique de la zone Euro se renforce sous l'effet du redressement de l'investissement et est mieux partagée entre les différents Etats membres.

Au Luxembourg le diagnostic conjoncturel général d'une reprise prolongée et relativement dynamique, qui arrive progressivement à maturité, est confirmé. Avec une progression du PIB de quelque 3,5 % en 2017, une inflation proche de 2 % ainsi qu'un taux de chômage de 6 % les tendances relevées des principaux indicateurs économiques sont plutôt favorables. Si les restructurations pèsent sur le climat dans le secteur financier, les récentes décisions prises par des acteurs financiers en faveur du Luxembourg suite au BREXIT influencent favorablement le développement des activités et renforcent la notoriété de la place à l'étranger.

Face aux perspectives économiques plus prometteuses et une situation financière extrêmement robuste, le marché de l'assurance Vie luxembourgeois a connu une évolution très favorable. Avec une progression des primes émises de plus de 15 %, une croissance des provisions techniques de 8 % ainsi qu'une croissance du résultat après impôts du secteur de 38 %, le secteur a inversé le trend observé en 2016. La croissance a pu être réalisée grâce à une importante progression des produits en unités de compte (+28 %), alors que les produits vie à rendement garanti ont diminué de 11 %. Les tendances par pays constatées en 2016 (France et Italie aux 2 premières places) se confirment également pour 2017.

Allianz Life Luxembourg a sensiblement dépassé ses prestations commerciales des années antérieures grâce à une forte progression des produits en UC et à capital garanti. Globalement la part de marché est passée de 4,8 % à 5,8 %.

Avec une palette de produits bien diversifiée, associée à une marque forte, nos partenaires disposent des atouts nécessaires pour acquérir et développer une clientèle exigeante, recherchant avant tout la sécurité. Bien que la demande pour les produits à rendement garanti reste soutenue, il est encourageant de constater que par rapport à l'année dernière les émissions et versements complémentaires en UC sont en croissance sensible.

Au 31 décembre 2017, le montant brut des primes émises s'élève à € 1.364 Mio contre € 970 Mio en 2016. Grâce à l'accompagnement actif des partenariats mis en place dans le passé ainsi que l'adaptation constante de la gamme des produits, cette progression de 41 % des primes est largement supérieure à celle du marché.

C'est l'activité internationale, essentiellement sur le marché français qui est à la base de cette évolution très positive. L'intérêt pour les produits en unités de compte est en croissance principalement auprès des nouveaux clients alors que le portefeuille existant est non seulement très stable, mais a connu un développement via des versements complémentaires. Les perspectives de développement restent excellentes tant l'offre luxembourgeoise est devenue un véritable standard s'agissant du segment haut de gamme. En dépit de la lourdeur des nouvelles réglementations en termes de distribution qui ont été mises en place fin 2017, l'adaptation des produits pour d'autres marchés en particulier du Sud de l'Europe est prête et la commercialisation a démarré.

Sur le marché local, l'activité de prévoyance individuelle connaît une baisse d'attractivité suite au faible rendement financier de ces produits. Le suivi du portefeuille existant a généré un encaissement de € 12,3 Mio (-20,9 %) en Vie particuliers, tandis que l'activité Vie groupe s'est stabilisée à € 8,1 Mio. La réorientation de ces produits vers des produits à couverture de risque uniquement, ainsi que la non-acceptation de primes uniques sur ce genre de produits a négativement influencé l'encaissement.

Les provisions techniques hors produits en UC s'élèvent à la clôture de l'exercice à € 3.624 Mio en progression de 14,6 %, y compris les provisions réassurées pour € 3.287 Mio.

La valeur comptable des placements est de € 460 Mio au 31 décembre 2017 alors que leur valeur de marché est de € 530 Mio, exprimant des plus-values latentes de € 69,7 Mio. La volonté de réduire l'exposition sur les produits à garantie de capital a eu comme conséquence une diminution du portefeuille à revenu fixe avec une réduction des plus-values latentes obligataires. A la fin de l'année la composition des plus-values latentes est essentiellement obligataire pour € 40,9 Mio et immobilière pour € 22,4 Mio.

En ce qui concerne les produits à capitaux variables dont le risque de placement est assumé par le preneur d'assurance, les provisions techniques ainsi que les placements y afférents s'élèvent au 31 décembre 2017 à € 3.257 Mio contre € 2.675 Mio au 31 décembre 2016. Cette progression de 21,8 % traduit la croissance de la nouvelle production en UC et des arbitrages des fonds Euro vers les unités de compte, ainsi que la hausse des cours boursiers sur le portefeuille existant. L'effet favorable sur le portefeuille en unités de compte, lié à l'évolution des marchés financiers, se solde par un ajustement positif de € 129,8 Mio.

Les revenus de l'actif général atteignent € 11,5 Mio, en diminution par rapport aux € 13,1 Mio de l'année précédente, suite à l'érosion des revenus du portefeuille obligataire.

Les charges d'intérêts sur emprunts subordonnés s'élèvent à € 2,3 Mio, montant inchangé par rapport à l'année dernière.

Les frais d'exploitation nets par destination augmentent de € 2,1 Mio par rapport à l'année dernière, ceci sous l'effet principalement d'une augmentation du poste commission en relation avec l'augmentation du volume des affaires. Les commissions reçues des réassureurs augmentent à leur tour de € 2,4 Mio.

Les frais généraux par nature, pour un total de € 11,9 Mio, augmentent de 4,1 % intégrant les augmentations de frais de personnel ainsi que les frais de biens et services divers en ligne avec le développement des activités.

L'évolution de l'activité a entraîné une diminution des provisions pour risques et charges de € 0,9 Mio. Au passif du bilan cette provision se monte à € 8,3 Mio.

Le résultat du compte technique s'établit à € 12,9 Mio contre € 12,5 Mio en 2016. En tenant compte d'une provision pour impôts à charge de l'exercice de € 2,9 Mio, l'amortissement du Goodwill provenant de l'absorption de Nemian Life & Pensions S.A. fin 2012 étant terminé ainsi que d'une dotation à une réserve de réévaluation de € 2,2 Mio, le résultat net est de € 8,3 Mio contre € 7,3 Mio l'année précédente.

A ce jour la compagnie n'a plus de succursale étrangère.

## II. Evolution des placements financiers propres

Tant aux Etats-Unis qu'en Europe, la croissance a été importante tandis que l'inflation restait modérée sous la pression déflationniste de la globalisation, de l'innovation technologique et de l'évolution démographique. L'économie américaine a profité d'un marché immobilier assaini ainsi que de l'évolution positive des bénéfices des sociétés et des investissements. La zone euro a elle aussi été caractérisée par un rétablissement solide généralisé. Soutenue par la demande domestique et l'exportation, l'économie a continué de croître significativement.

La Banque Centrale Européenne continue de mener une politique monétaire expansive car l'inflation reste modérée. Le taux de l'emprunt allemand à 10 ans a doublé en 2017 de 0,2 % à 0,4 %. Il est remarquable que le taux espagnol ait à peine réagi aux élections en Catalogne alors que le risque politique en Italie était en ligne de mire avec un taux qui a dépassé les 2 %. Aux Etats-Unis, la courbe des taux s'est aplatie du fait de la hausse des taux courts et d'une faible baisse des taux longs. Cela signifie que le marché doit encore être convaincu que la croissance à plus long terme va perdurer. Le 10 ans aux Etats-Unis est monté à 2,45 %. La Federal Reserve maintient une politique monétaire plus stricte et a augmenté les taux de 0,25 % trois fois en 2017 les faisant passer de 0,75 % à 1,5 %. Les obligations de sociétés ont à nouveau profité d'un climat économique favorable et leurs spreads vis-à-vis des emprunts d'état ont continué de se réduire.

2017 fut une année spectaculaire pour les investisseurs. La performance des actions fut exceptionnelle. Les marchés émergents ont affiché la meilleure performance avec l'indice MSCI émergent affichant plus de 20 % de hausse en Euro. L'indice américain S&P500 a atteint un record historique en 2017.

Le Dollar américain a baissé à 1,20 par rapport à l'euro malgré la hausse des taux, l'approbation des réformes fiscales et le climat économique sain.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'année 2017 a été caractérisée par une légère baisse du portefeuille d'actifs en valeur de marché suite à l'augmentation de la durée et la volonté de réduire les engagements à rendements garantis. Cette diminution est amplifiée par diverses opérations de rachat de contrats.

Le désinvestissement dans le secteur actions, initié en 2016, s'est poursuivi en 2017, la part des actions dans le portefeuille ne représente plus que 0,7 % des actifs. A l'inverse la part des produits de taux augmente de 6 points à 68,5 %, la progression est nette en obligations souveraines et en obligations émises par des entreprises. Les placements liquides au 31 décembre 2017 se montaient à 99,3 millions contre 138 un an auparavant. La part de l'immobilier dans le portefeuille est en augmentation et représente 11,3 % du total.

Le niveau très bas des taux d'intérêt nous a amené à investir dans des obligations à durée plus longue dont le rendement est proche de celui des obligations venues à échéance, dans un strict respect de notre politique ALM.

## III. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement susceptible d'affecter le résultat de l'année 2017 n'est survenu depuis le 31 décembre 2017.

## IV. Risques et perspectives

Les perspectives économiques mondiales restent sujettes à d'importantes incertitudes et à des risques à la baisse qui pourraient mettre en péril la reprise de la croissance économique actuellement prévue. Certains de ces risques découlent des décisions en matière de politique monétaire dans les grandes économies développées, d'autres de l'environnement politique international.

Ces incertitudes incitent une grande partie de la clientèle à privilégier la sécurité en termes d'investissement. Si l'évolution du cadre réglementaire et la mise en place des nouvelles règles prudentielles ne peuvent que rassurer les consommateurs, cette évolution n'est pas neutre en termes de coûts pour les compagnies.

Un suivi continu des risques identifiés auxquels l'entreprise est exposée, ainsi qu'une analyse précise des nouveaux risques détectés font partie intégrante de la politique de la société.

Au niveau du Comité des Risques la grille des top risks est mise à jour 4 fois par an. Au même moment les plans d'actions visant le contrôle ainsi que l'abaissement du niveau de risque résiduel sont ajustés.

Afin de garantir une évolution saine des activités, alliant sécurité et croissance rentable, le Comité des risques porte une attention plus particulière aux risques suivants :

- **Risques financiers, de crédit et de taux**, contrôlés dans le cadre de la gestion financière des portefeuilles grâce à des procédures rigoureuses. Un suivi qualitatif des portefeuilles, associé à des « stress tests » périodiques, renforce la sécurité.

— **Risques de rentabilité technique**, minimisés par des suivis continus des portefeuilles de contrats et des tests de profitabilité, aboutissant à des ajustements tarifaires en cas de nécessité.

— **Risques liés à la continuité des activités et cyber risk.** Ces risques concernent aussi bien les équipements techniques que les ressources humaines en place. Pour la première catégorie, la mise en place de contrats de maintenance pour les principaux applicatifs informatiques, complétée par des mesures supplémentaires de sécurisation physique des architectures en place ainsi que des tests de pénétration, contribue à minimiser les délais d'intervention en cas de problèmes. Le remplacement urgent et imprévu de personnes clés peut trouver une solution interne au niveau du groupe grâce à une gestion centralisée des compétences disponibles.

— **Risques de réputation incluant les risques légaux, réglementaires et judiciaires.**

Le maintien des procédures de conformité à un niveau élevé ainsi que la sensibilisation et la formation pratique du personnel aux particularités des différents métiers, et plus spécialement aux risques de blanchiment d'argent, diminuent le degré d'exposition. Un suivi continu de la fonction distribution, combinée à une analyse détaillée des nouveaux partenariats à nouer et concrétisée par un contrôle des niveaux de compétence des forces de vente, aide à limiter le risque de « mis-selling ». Une veille sur les changements réglementaires introduits dans les marchés sur lesquels la compagnie est active en LPS est assurée.

— **Risques de fraude.**

Une sensibilisation individuelle du personnel au respect de ses obligations via un Code d'éthique et de déontologie ainsi que des procédures basées sur un double contrôle combiné à la revue régulière des habilitations contribuent à réduire les risques de fraude.

Afin de sensibiliser tout le personnel aux risques, la société a de plus en plus recours aux outils électroniques de formation sur les différents sujets développés et mis à disposition par le groupe Allianz et assure via la fonction Conformité le suivi des participations des employés à ces formations.

Fin 2017 les programmes de formation internes en matière de digitalisation et gestion des datas ont été mis à disposition du personnel via le programme Xcelerate Academy, dans le but de sensibiliser et former le personnel face aux nouvelles exigences, et de réduire pour la société les risques de non-conformité tout en augmentant la productivité.

Au courant de l'exercice 2017 la société n'a pas fait usage de produits dérivés dans le cadre de la gestion de l'actif général. En ce qui concerne la gestion financière sous-traitée des fonds internes liés à des contrats dont le risque financier est assumé par les clients, des instruments dérivés de protection peuvent être utilisés conformément à la réglementation.

La société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement et n'a pas procédé à un rachat d'actions propres.

La croissance de nos activités dans un contexte de marché en pleine mutation nous encourage à poursuivre nos efforts de développement dans la voie tracée.

L'amélioration et la simplification du suivi administratif est un objectif continu, réalisable aujourd'hui grâce à la digitalisation dont les premiers projets lancés en 2016 ont été mis en application en 2017.

L'archivage électronique de documents et l'évolution récente de la législation en la matière nous permettent de gagner en productivité tout en améliorant le service au client.

Les nouvelles technologies en matière de communication et de mise à disposition de l'information aussi bien en interne qu'à l'extérieur de l'entreprise ont créé de nouveaux besoins ainsi que de nouvelles opportunités pour l'entreprise que nous étudierons dans le but de profiter d'un maximum de synergies au niveau du groupe. Les énergies et budgets à y consacrer sont conséquents mais permettront de combiner efficacité, fiabilité et réactivité qui sont les clés de la réussite d'une croissance solide et rentable, objectif que nous poursuivrons avec détermination.

Avec l'évolution continue de la réglementation applicable à l'activité d'assurance, le développement et l'adaptation continue des produits à destination des différents marchés est devenu indispensable au maintien des partenariats internationaux.

Vu les particularités des différents marchés, la mise en place d'équipes dédiées est devenue une nécessité si on veut maintenir la qualité de service exigée par les partenaires.

Bien que la digitalisation soit la solution pour améliorer progressivement et durablement la productivité, ce n'est que grâce à des collaborateurs motivés et engagés ainsi que des partenaires fidèles que la croissance sera garantie.

Nous les remercions tous pour leur engagement et leurs contributions positives au cours de l'année 2017.

## V. Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de l'exercice de € 8.345.991 et d'un résultat reporté de € 8.388.982 le total est de € 16.734.973, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

dotation à la réserve légale :	€ 420.000
dividende :	€ 0
report à nouveau :	€ 16.314.973

## VI. Gouvernance

Afin de faciliter l'exercice de la surveillance de la société par le Conseil d'Administration, celui-ci se fait assister par deux comités consultatifs composés d'administrateurs non exécutifs et/ou membres du Comité exécutif. Il s'agit, d'une part, du Comité des Risques instauré en 2009 dont la mission principale est d'évaluer et contrôler les travaux de gestion du Risk Management et, d'autre part, du Comité d'Audit, pièce centrale du contrôle des comptes et des travaux de l'Audit et de la Conformité, qui a vu le jour le 12 décembre 2014.

## VII. Administration

L'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2017 a acté la nomination de la société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, représentée par M. Marc Voncken, en qualité de réviseur de la société en vue de la certification de ses comptes à partir du 1er janvier 2018 et couvrant les exercices 2018, 2019 et 2020.

Le mandat de Gérard Lefrant viendra à échéance en 2018 suite à l'atteinte de la limite d'âge. Le conseil proposera à l'assemblée générale son remplacement par Kathleen van den Eynde.

En 2017 beaucoup de défis ont dû être maîtrisés. Une fois de plus, le facteur humain, avec sa créativité et son adaptabilité a été un levier de performance très important.

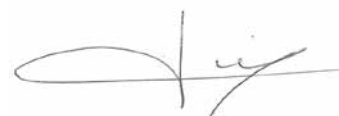
Tout d'abord nos partenaires qui ont fait preuve d'une grande fidélité et leur exigence, guidée par les souhaits et besoins des clients, nous a permis d'améliorer notre qualité de service.

Ensuite nos équipes très stables qui ont su maintenir un haut niveau d'engagement, essentiel dans une activité où la satisfaction du client doit être au centre de l'action quotidienne.

Nous tenons tout particulièrement à associer ces hommes et ces femmes aux résultats réalisés par l'entreprise.

Luxembourg, le 13 avril 2018

Pour le Conseil d'Administration,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.P. Vialaron', written over a horizontal line.

J.P. Vialaron  
Président



# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

---



# RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

KPMG Luxembourg, Société coopérative  
39, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1  
Fax : +352 22 51 71  
E-mail : info@kpmg.lu  
Internet : www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de  
Allianz Life Luxembourg S.A.  
14, Boulevard F.D. Roosevelt  
L-2450 Luxembourg

## Rapport sur l'audit des comptes annuels

### OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Allianz Life Luxembourg S.A. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

### FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlements, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### Valorisation de la provision d'assurance-vie : Produits d'assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité

##### Raisons pour lesquelles cette question a été considérée comme étant l'une des plus importantes lors de l'audit

Au 31 décembre 2017, la provision d'assurance-vie représente 51 % du total du bilan de la Société et s'élève à € 3.619,7 millions, dont € 151,5 millions au titre de produits d'assurance-vie individuelle pour lesquels les provisions techniques font intervenir des tables de mortalité (opérations de type décès, opérations de type vie et opérations de rentes), € 49,7 millions au titre de produits d'assurance-vie groupe et € 3.418,5 millions au titre d'autres produits d'assurance-vie individuelle à taux garanti (voir note 15).

Nous avons considéré que l'évaluation de la provision d'assurance pour les produits d'assurance-vie individuelle pour lesquels les provisions techniques font intervenir des tables de mortalité (opérations de type décès, opérations de type vie et opérations de rentes) était une question clé de l'audit en raison de la complexité des méthodes actuarielles utilisées dans son évaluation ainsi que de la sensibilité des hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fonde l'évaluation de cette provision. Les prestations réelles versées aux assurés peuvent différer des provisions comptabilisées ; cela signifie que les provisions peuvent être trop faibles ou trop élevées.

##### Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Dans le cadre de nos travaux, nous avons effectué les procédures suivantes afin de répondre à cette question clé de l'audit :

- Evaluer les processus de provisionnement influençant le calcul de la provision d'assurance pour les produits d'assurance-vie individuelle pour lesquels les provisions techniques font intervenir des tables de mortalité (opérations de type décès,



opérations de type vie et opérations de rentes), y compris obtenir le rapport de certification annuelle des bases techniques et des provisions techniques établi par l'actuaire interne de la Société ;

- Apprécier, au travers d'entretiens avec la Direction, la conformité et la continuité des méthodes actuarielles utilisées et des hypothèses sous-jacentes par rapport aux notes techniques telles que communiquées au Commissariat aux Assurances ;
- Appliquer la méthode de récurrence (qui consiste à déterminer la provision mathématique à la fin de la N<sup>ième</sup> année d'assurance à partir de la provision mathématique de la N-1<sup>ième</sup> année) sur cette provision d'assurance ;
- Impliquer nos spécialistes en actuariat pour apprécier le caractère raisonnable des méthodes actuarielles utilisées ainsi que des hypothèses sous-jacentes au travers d'un recalcul – pour un échantillon représentatif de contrats de type « assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité » (opérations de type décès et opérations de type vie) – de la provision d'assurance par rapport aux notes techniques telles que communiquées au Commissariat aux Assurances.

**Valorisation des placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux : Placements dont les valorisations ne sont pas challengées par la Société ou son prestataire de services externe directement via un fournisseur de données financières reconnu**

**Raisons pour lesquelles cette question a été considérée comme étant l'une des plus importantes lors de l'audit**

Au 31 décembre 2017, les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux représente 46 % du total du bilan de la Société et s'élève à € 3.257,4 millions, dont environ 3 % (inclus dans les fonds internes) au titre de placements dont les valorisations ne sont pas challengées par la Société ou son prestataire de services externe directement via un fournisseur de données financières reconnu (à savoir principalement Interactive Data et Bloomberg).

Nous avons considéré que la valorisation des placements dont les valorisations ne sont pas challengées par la Société ou son prestataire de services externe directement via un fournisseur de données financières reconnu (à savoir principalement Interactive Data et Bloomberg) était une question clé de l'audit car ce portefeuille de placements inclut principalement des titres non cotés. Ces investissements sont par nature plus difficiles à valoriser étant donné qu'il n'existe pas de prix de marché disponible.

Les valorisations de ces placements déterminent également directement les montants des provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance tel que présenté au passif du bilan de la Société.

**Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit**

Dans le cadre de nos travaux, nous avons effectué les procédures suivantes afin de répondre à cette question clé de l'audit :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons effectué les procédures suivantes afin de répondre à cette question clé de l'audit :

- Evaluer le processus de gestion et de valorisation des placements, y compris obtenir les contrôles complémentaires effectués par la Société à la clôture de l'exercice pour un échantillon représentatif de placements dont les valorisations ne sont pas challengées par la Société ou son prestataire de services directement via un fournisseur de données financières reconnu (à savoir principalement Interactive Data et Bloomberg) ;
- Réaliser des procédures substantives qui ont consisté à la vérification – pour un échantillon représentatif – des cours utilisés pour la valorisation de ces placements à la clôture de l'exercice par rapport :

- à la valorisation effectuée par l'organisme externe de valorisation lorsque celui-ci est responsable pour la détermination de la valeur actuelle du placement ;
- ou à la valorisation effectuée par la banque dépositaire directement via un fournisseur de données financières reconnu lorsqu'une telle valorisation est disponible mais non utilisée par la Société ou son prestataire de services externe lors des contrôles effectués ;
- ou au modèle de valorisation utilisé par la Société, après vérification des calculs et évaluation des hypothèses retenues pour la détermination de la valeur actuelle du placement.

**AUTRES INFORMATIONS**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport de Réviseur d'Entreprises agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

## RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
  - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
  - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
  - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation;
  - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

## RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'Entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 avril 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de plus de 20 ans.

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Luxembourg, le 26 avril 2018

KPMG Luxembourg,  
Société coopérative  
Cabinet de révision agréé



Chrystelle Veeckmans  
Partner



# COMPTES ANNUELS 2017

---



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Notes	2017	2016
ACTIF		€	€
Actifs incorporels	3	-	-
<b>Placements</b>			
Terrains et constructions	4	4.966.799	5.129.425
<b>Placements dans des entreprises liées et participations</b>			
Parts dans des entreprises liées	5	30.589.244	30.320.605
Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	6	108.938.332	122.801.416
<b>Autres placements financiers</b>			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	7	54.214.034	19.275.350
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8	259.215.568	269.563.440
Autres prêts	9	2.072.305	2.181.139
		<b>459.996.282</b>	<b>449.271.375</b>
<b>Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux</b>		<b>3.257.380.536</b>	<b>2.674.987.396</b>
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>			
Provision d'assurance-vie	10, 18	3.286.820.312	2.795.549.968
Provision pour sinistres		22.161	39.971
		<b>3.286.842.473</b>	<b>2.795.589.939</b>
<b>Créances</b>			
<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :</b>			
Les preneurs d'assurance		1.139.440	734.333
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	16	18.243.544	14.722.255
Autres créances	16	2.221.547	1.606.262
		<b>21.604.531</b>	<b>17.062.850</b>
<b>Autres éléments d'actif</b>			
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		36.261.888	67.918.160
		<b>36.261.888</b>	<b>67.918.160</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Intérêts et loyers acquis non échus		4.658.434	5.065.262
		<b>4.658.434</b>	<b>5.065.262</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7.066.744.144</b>	<b>6.009.894.982</b>

Les notes renvoient à l'annexe.

	Notes	2017	2016
		€	€
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>	11		
Capital souscrit	11.1	30.000.000	30.000.000
Primes d'émission	11.1	16.500.000	16.500.000
Réserve légale	11.2	1.750.000	1.380.000
Autres réserves	11.3	8.190.000	8.190.000
Résultats reportés		8.388.982	6.427.734
Résultat de l'exercice		8.345.991	7.331.248
		<b>73.174.973</b>	<b>69.828.982</b>
<b>Postes spéciaux avec une quote-part de réserves</b>	12	<b>2.160.807</b>	-
<b>Passifs subordonnés</b>	13	<b>45.000.000</b>	<b>45.000.000</b>
<b>Provisions techniques</b>			
Provision d'assurance-vie	15, 18	3.619.657.471	3.157.120.287
Provision pour sinistres		4.039.760	4.134.486
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		202.498	266.222
		<b>3.623.899.729</b>	<b>3.161.520.995</b>
<b>Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance</b>	18	<b>3.257.380.536</b>	<b>2.674.987.396</b>
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>			
Provisions pour pensions et obligations similaires		63.096	59.664
Autres provisions	14	8.309.273	9.238.240
		<b>8.372.369</b>	<b>9.297.904</b>
<b>Dettes</b>			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	16	41.016.712	37.216.594
Dettes nées d'opérations de réassurance	16	435.645	609.551
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale : € 4.794.572 (2016 : € 3.449.959)	16	15.303.373	11.433.560
		<b>56.755.730</b>	<b>49.259.705</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		-	-
<b>Total du passif</b>		<b>7.066.744.144</b>	<b>6.009.894.982</b>

Les notes renvoient à l'annexe.

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

	Notes	2017	2016
		€	€
<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE</b>			
<b>Primes acquises, nettes de réassurance</b>			
Primes brutes émises	17	1.364.494.842	969.760.970
Primes cédées aux réassureurs	21	(400.834.506)	(108.292.265)
		<b>963.660.336</b>	<b>861.468.705</b>
<b>Produits des placements</b>			
<b>Produits des participations</b>			
		619.342	522.157
<b>Produits des autres placements</b>			
Produits provenant des terrains et constructions	4	817.298	840.193
Produits provenant d'autres placements		30.403.602	46.974.312
dont produits provenant des entreprises liées	6	587.912	765.300
Reprises de corrections de valeur sur placements		-	587.291
Profits provenant de la réalisation de placements	12	85.607.492	46.989.365
		<b>117.447.734</b>	<b>95.913.318</b>
<b>Plus-values non réalisées sur placements</b>		<b>96.362.279</b>	<b>67.590.342</b>
<b>Autres produits techniques, nets de réassurance</b>		<b>3.426.166</b>	<b>2.739.760</b>
<b>Charge des sinistres, nette de réassurance</b>			
<b>Montants payés</b>			
Montants bruts	20	(479.175.908)	(566.610.920)
Part des réassureurs	21	(48.490.744)	(133.695.223)
<b>Variation de la provision pour sinistres</b>			
Montant brut		94.726	299.327
Part des réassureurs	21	(17.810)	(17.808)
		<b>(527.589.736)</b>	<b>(700.024.624)</b>
<b>Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>			
<b>Provision d'assurance-vie</b>			
Montant brut	18	(1.013.099.135)	(479.689.485)
Part des réassureurs	18, 21	491.270.344	278.610.313
<b>Autres provisions techniques, nettes de réassurance</b>	18	264.800	505.846
		<b>(521.563.991)</b>	<b>(200.573.326)</b>
<b>Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance</b>	18	<b>(32.032.265)</b>	<b>(23.382.425)</b>
<b>Frais d'exploitation nets</b>			
Frais d'acquisition	19	(7.409.218)	(6.345.375)
Frais d'administration	19, 22, 23, 24	(23.372.492)	(19.951.064)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	21	17.070.702	14.707.911
		<b>(13.711.008)</b>	<b>(11.588.528)</b>
<b>Charges des placements</b>			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(32.538.132)	(16.955.461)
Corrections de valeurs sur placements	4	(774.697)	(202.820)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(25.205.206)	(37.352.784)
		<b>(58.518.035)</b>	<b>(54.511.065)</b>
<b>Moins-values non réalisées sur placements</b>		<b>(14.060.582)</b>	<b>(24.278.047)</b>
<b>Produits des placements alloués transférés au compte non technique</b>		<b>(558.750)</b>	<b>(833.003)</b>
<b>Résultat du compte technique de l'assurance-vie</b>		<b>12.862.148</b>	<b>12.521.107</b>

Les notes renvoient à l'annexe.



	Notes	2017	2016
		€	€
<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>			
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		12.862.148	12.521.107
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie		558.750	833.003
Dotations aux postes spéciaux avec quote-part de réserves	12	(2.160.807)	-
Autres charges y compris les corrections de valeur	3	--	(2.225.762)
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	25	(2.882.000)	(3.765.000)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		8.378.091	7.363.348
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	25	(32.100)	(32.100)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8.345.991</b>	<b>7.331.248</b>

Les notes renvoient à l'annexe.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2017

## I. Généralités

Allianz Life Luxembourg S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 18 juillet 1991 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.619.

La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

Le 19 décembre 2012, les Assemblées Générales Extraordinaires de Nemian Life & Pensions S.A. et de la Société ont décidé de fusionner, par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société. Cette fusion était effective rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les comptes consolidés de l'ensemble dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale, sont établis par ALLIANZ SE dont le siège social est situé à Königinstraße 28, 80802 München, Allemagne.

## 2. Méthodes comptables

Les méthodes comptables de la Société sont conformes à la réglementation en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et, notamment, la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

### 2.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué de la valeur des amortissements cumulés.

Les actifs incorporels correspondaient à un écart positif de fusion (« goodwill »), suite à la fusion par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société, qui a été amorti linéairement sur une période de cinq ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### 2.2 PLACEMENTS

#### 2.2.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les terrains et constructions sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais accessoires, diminué des amortissements cumulés et des corrections de valeur éventuelles.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode
Bâtiments	1,5 % à 2 %	linéaire
Parties constitutives et aménagements	5 % à 20 %	linéaire

#### 2.2.2 PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées à leur prix d'acquisition. En cas de dépréciation dont les membres du Conseil d'Administration estiment qu'elle revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

#### 2.2.3 BONS ET OBLIGATIONS ÉMIS PAR DES ENTREPRISES LIÉES ET CRÉANCES SUR CES ENTREPRISES

Les créances sur les entreprises liées sont évaluées à leur valeur nominale. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

Les parts dans des pools d'investissement sont évaluées à leur valeur nominale. Les intérêts sont calculés mensuellement et capitalisés le premier jour ouvré du mois suivant. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

#### 2.2.4 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et les parts dans des fonds communs de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables, selon les principes suivants :

Une moins-value est considérée comme durable lorsque la valeur de marché du titre en question a été inférieure de 20 % à son prix d'acquisition en permanence durant 6 mois consécutifs. Dans ce cas, si la Société a l'intention et la capacité de conserver le titre en question, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé en fonction de la durée de la passif et une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque. Au 31 décembre 2017, un coefficient de 1,55 (2016 : 1,55) est appliqué à la valeur de marché pour déterminer la valeur recouvrable.

Si la Société n'a pas l'intention ou la capacité de conserver le titre en question, une réduction de valeur est constatée pour l'évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

#### 2.2.5 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées selon la méthode « à la valeur de remboursement ». Lorsque leur rendement actuariel calculé lors de leur achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement

facial, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement est inscrite au compte de profits et pertes au prorata de la durée restant à courir des titres ; elle est portée en augmentation ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. Par ailleurs, la valeur de remboursement est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

### 2.3 PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. La variation de la différence entre cette valeur et le prix d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.

La valeur actuelle de ces placements est estimée comme suit :

- Les titres cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- Les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé sont évalués en fonction de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la Société.

### 2.4 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

### 2.5 PRIX D'ACQUISITION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE MÊME CATÉGORIE

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières cédées correspond au coût d'acquisition individuel de celles-ci.

### 2.6 PROVISIONS TECHNIQUES

La provision d'assurance-vie est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes actuarielles.

La provision pour sinistres est calculée contrat par contrat et correspond à la valeur estimée des sinistres restant à payer à la date de clôture de l'exercice.

La provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes correspond à la participation des assurés à la surperformance des actifs. Lors d'une distribution individuelle de participations aux bénéficiaires sous forme de revalorisation individuelle des contrats, le prélèvement sur la provision pour participations aux bénéficiaires de l'exercice précédent est renseigné sous le poste « Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance – Autres provisions techniques, nettes de réassurance » au compte de profits et pertes.

La part des réassureurs dans les provisions techniques figure à l'actif du bilan.

### 2.7 PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Les provisions techniques sont constituées pour couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour les preneurs d'assurances.

### 2.8 DETTES

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

### 2.9 CONVERSION DES DEVICES

Le capital de la Société est exprimé en euros (« € ») et le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les résultats de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés en compte de profits et pertes.

### 2.10 PRIMES ÉMISES

Les primes sont créditées au compte de profits et pertes lorsque le contrat est émis.

Les primes reçues d'avance, qui représentent les primes reçues avant l'émission du contrat, ne sont pas incluses dans le compte de profits et pertes mais sont incluses en « Dettes - Dettes nées d'opérations d'assurance directe ».

### 2.11 CHARGE DES SINISTRES

Les montants payés au titre des sinistres incluent les arbitrages entrant et sortant entre les différents supports d'investissement au sein des contrats d'assurance vie multisupports proposés par la Société (supports à rendement garanti d'une part et supports en unités de compte d'autre part).

Ce principe comptable est d'application aussi bien pour les montants payés bruts que pour la part des réassureurs dans ces paiements.

### 2.12 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base le rendement financier des fonds propres.

## 3. Actifs incorporels

Les mouvements dans la valeur nette comptable des actifs incorporels se résument comme suit :

	2017	2016
	€	€
<b>Goodwill de fusion</b>		
Au début de l'exercice	-	2.225.762
Corrections de valeur de l'exercice	-	(2.225.762)
A la fin de l'exercice	-	-
<b>Total des actifs incorporels</b>	-	-

En 2012, la fusion par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société a fait apparaître dans les comptes de la Société un écart positif de fusion (« goodwill ») de € 11.128.812, qui a été amorti linéairement sur une période de cinq ans.

## 4. Terrains et constructions

Les mouvements dans la valeur nette comptable des terrains et constructions se résument comme suit :

	2017	2016
	€	€
Au début de l'exercice	5.129.425	5.191.665
Acquisitions de l'exercice	-	100.386
Corrections de valeur de l'exercice	(162.626)	(162.626)
A la fin de l'exercice	<b>4.966.799</b>	<b>5.129.425</b>
Partie utilisée dans le cadre de l'activité propre de la Société	1.518.065	1.576.990
Partie louée	3.448.734	3.552.435
	<b>4.966.799</b>	<b>5.129.425</b>

Les terrains et constructions comprennent deux immeubles :

	2017	2016
	€	€
Valeur nette comptable	4.944.269	5.105.487
Valeur actuelle	27.346.000	26.980.000
- dont partie utilisée dans le cadre de l'activité propre de la Société	13.265.563	13.050.240

La valeur actuelle des immeubles est déterminée tous les ans par une société de géomètres-experts immobiliers.

## 5. Parts dans des entreprises liées

Les mouvements dans la valeur nette comptable des parts dans des entreprises liées se résument comme suit :

	2017	2016
	€	€
Au début de l'exercice	30.320.605	15.286.496
Acquisitions de l'exercice	268.639	15.034.109
A la fin de l'exercice	<b>30.589.244</b>	<b>30.320.605</b>
Valeur actuelle	<b>33.481.000</b>	<b>31.613.000</b>

Cette valeur actuelle se répartit entre :

	2017	2016
	€	€
S.à r.l. Vertbois	17.576.000	16.197.000
S.A. Climmlux	15.889.000	15.400.000
S.A. Sofiholding	16.000	16.000
	<b>33.481.000</b>	<b>31.613.000</b>

Le 10 septembre 2014, la Société a acheté auprès d'Allianz Lebensversicherungs A.G. 9150 parts sociales de la S.à r.l. Vertbois pour un montant final de € 15.286.496. Cette acquisition représente 50 % du capital social de la S.à r.l. Vertbois, le solde ayant été acquis à la même date par Allianz Benelux S.A.

La S.à r.l. Vertbois a pour objet la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg. Au 31 décembre 2017, elle détient un immeuble entièrement loué à l'actif du bilan pour une valeur comptable de € 16.895.597 (2016 : € 17.551.421) et une valeur de marché estimée de € 37.307.000 (2016 : € 34.880.000).

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la S.à r.l. Vertbois s'élevaient à € 20.049.363 (2016 : € 19.759.145) comprenant le capital souscrit et entièrement libéré de € 18.300.000 (2016 : € 18.300.000), le bénéfice pour l'exercice de € 848.901 (2016 : € 427.878) et des réserves de € 900.462 (2016 : € 1.031.267). Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2017 et 2016.

Le 11 avril 2016, la Société a acheté auprès de Fidentia Real Estate Investments S.A. 20 actions de la S.A. Climmlux Holding pour un montant de € 15.017.759. Cette acquisition représente 20 % du capital social de la S.A. Climmlux Holding, le solde ayant été acquis à la même date par Allianz Benelux S.A. (39 %) et par Allianz Logistique SAS (41 %). En 2017, un ajustement du prix d'acquisition a été versé d'un montant de € 268.639. La valeur de la participation au 31 décembre 2017 s'élève dès lors à € 15.286.398.

La S.A. Climmlux Holding a pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, mais également l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger. Au 31 décembre 2017, elle détient un immeuble loué (taux de vacance de 9 %) à l'actif du bilan pour une valeur comptable de € 74.953.829 (2016 : € 74.926.023) et une valeur de marché estimée de € 79.760.000 (2016 : € 76.520.000).

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres de la S.A. Climmlux Holding s'élevaient à € 75.943.239 (2016 : € 76.190.191) comprenant le capital souscrit et entièrement libéré de € 74.426.363 (2016 : € 74.426.363), le bénéfice pour l'exercice de € 1.453.048 (2016 : € 885.221) et des réserves y compris le résultat reporté de € 63.828 (2016 : € 878.607). Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2017 et 2016. Les comptes de la S.A. Climmlux Holding ne sont pas audités.

Le 13 avril 2016, la Société a acheté auprès de Allianz Benelux S.A. 1 action de la S.A. Sofiholding pour un montant de € 16.350. Cette acquisition représente 1/1000<sup>e</sup> du capital social de la S.A. Sofiholding, le solde restant détenu par Allianz Benelux S.A. Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2017 et 2016.

## 6. Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises

Allianz Vermogen B.V.	2017	2016
	€	€
Au début de l'exercice	17.735.756	18.898.656
Acquisitions de l'exercice	-	-
Remboursements de l'exercice	(1.803.276)	(1.162.900)
A la fin de l'exercice	<b>15.932.480</b>	<b>17.735.756</b>
Cash Pool Allianz SE	93.005.852	105.065.660
	<b>108.938.332</b>	<b>122.801.416</b>

Le 20 décembre 2013, la société a accordé une ouverture de crédit de € 20.000.000 en faveur d'Allianz Vermogen B.V. (anciennement Allianz Nederland Asset Management B.V.), utilisée par l'emprunteur afin de financer son activité de crédit hypothécaire aux Pays-Bas. Le montant libéré net des

remboursements reçus se monte à € 15.932.480 au 31 décembre 2017 (2016 : € 17.735.756).

La valeur actuelle de l'investissement en Allianz Vermogen B.V s'élève à € 18.986.319 au 31 décembre 2017 (2016 : € 20.658.365).

Le 14 juin 2013, la Société a signé un accord de « Cash Pooling » avec Allianz SE lui permettant de valoriser sa trésorerie disponible à un taux de court terme évoluant en fonction du taux EONIA (« Euro OverNight Index Average »). La valeur actuelle au 31 décembre 2017 de €93.005.852 (2016 : €105.065.660) correspond aux valeurs nettes comptables de 2017 et 2016.

A noter que le Cash Pooling a été reclassé de la rubrique Placements - Part dans les pools d'investissements vers la rubrique Placements - Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises afin d'être en phase avec le reporting Solvency II.

## 7. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Le portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement se présente comme suit :

	2017	2016
	€	€
Prix d'acquisition	54.214.034	19.275.350
Corrections de valeur cumulées	-	-
Valeur nette comptable	54.214.034	19.275.350
Valeur de marché	54.690.666	20.604.742

## 8. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe se présente comme suit :

	2017	2016
	€	€
Valeur nette comptable	259.215.568	269.563.440
Valeur de remboursement	274.844.149	296.130.869
Valeur de marché	300.155.948	321.919.570

La part non encore amortie de la différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (agio) représente un montant de € 11.743.226 au 31 décembre 2017 (2016 : € 3.144.430).

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit entre les montants inscrits et non inscrits au compte de profits et pertes :

	2017	2016
	€	€
Disagios inscrits au compte de profits et pertes de l'exercice	2.439.122	2.324.748
Disagios non inscrits au compte de profits et pertes	27.371.807	29.711.859

## 9. Autres prêts

Les autres prêts sont constitués d'avances sur police accordées aux preneurs d'assurances, pour lesquelles la police est la garantie principale.

## 10. Provision d'assurance-vie, part des réassureurs

Dans le cadre d'un produit adossé en partie à un support à rendement garanti, la Société a conclu avec Allianz Vie (France) un traité de réassurance financière en vertu duquel elle s'engage à céder au réassureur 100 % des primes à investir sur ce support à rendement garanti.

En garantie des engagements pris par le réassureur, celui-ci constitue un dépôt titres affecté à titre de nantissement en premier rang au profit de la Société. La valeur de marché des titres figurant dans ce dépôt s'élève à € 3.311.553.142 au 31 décembre 2017 (2016 : € 2.895.675.005).

## 11. Capitaux propres

	Soldes au début de l'exercice	Affectation du résultat 2016	Dividendes payés	Résultats de l'exercice 2017	Solde à la clôture de l'exercice
	€	€	€	€	€
Capital souscrit	30.000.000	-	-	-	30.000.000
Primes d'émission	16.500.000	-	-	-	16.500.000
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserve légale	1.380.000	370.000	-	-	1.750.000
Autres réserves	8.190.000	-	-	-	8.190.000
Résultats reportés	6.427.734	6.961.248	(5.000.000)	-	8.388.982
Résultat de l'exercice	7.331.248	(7.331.248)	-	8.345.991	8.345.991
	<b>69.828.982</b>	<b>-</b>	<b>(5.000.000)</b>	<b>8.345.991</b>	<b>73.174.973</b>

### 11.1 CAPITAL SOUSCRIT ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2017, le capital souscrit et entièrement libéré de € 30.000.000 (2016 : € 30.000.000) est représenté par 55.928 actions (2016 : 55.928 actions) nominatives sans désignation de valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'élève à € 16.500.000 (2016 : € 16.500.000).

### 11.2 RÉSERVE LÉGALE

Selon la législation luxembourgeoise, la Société doit affecter annuellement à une réserve légale non distribuable au moins 5 % de ses bénéfices nets, jusqu'à concurrence de 10 % du capital social. Un montant de € 420.000 sera alloué à la réserve légale au titre de l'exercice 2017 (2016 : € 370.000).

### 11.3 AUTRES RÉSERVES

Les autres réserves se décomposent comme suit :

	2017	2016
	€	€
Réserve « impôt sur la fortune » 2012	500.000	500.000
Réserve « impôt sur la fortune » 2013	1.560.000	1.560.000
Réserve « impôt sur la fortune » 2014	-	-
Réserve « impôt sur la fortune » 2015	2.900.000	2.900.000
Réserve « impôt sur la fortune » 2016	2.800.000	2.800.000
Réserve « impôt sur la fortune » non réallouée	430.000	430.000
	<b>8.190.000</b>	<b>8.190.000</b>

Conformément à la législation fiscale, la Société impute l'impôt sur la fortune sur l'impôt sur la fortune lui-même, à concurrence du montant de l'impôt sur le revenu. A cet effet, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société affecte à une réserve non distribuée pendant cinq ans au moins, un montant correspondant au moins à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

Suite aux changements introduits à partir de l'année d'imposition 2015, il suffit, à titre de mesure transitoire, de constituer une et une seule réserve spéciale afin de pouvoir réduire aussi bien l'impôt sur la fortune 2014 que l'impôt sur la fortune 2015.

Suite à l'intégration fiscale, il n'y a plus lieu de constituer une réserve « impôt sur la fortune » afin de bénéficier d'une exemption fiscale (note 25).

### 12. Postes spéciaux avec quote-part de réserves

En application de l'art. 54 LIR, un poste de passif intitulé « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » est constitué au 31 décembre 2017 pour un montant de € 2.160.807 suite à la cession, durant l'exercice 2017, d'obligations détenues par la Société depuis plus de cinq ans.

L'imposition des plus-values réalisées du même montant est en effet reportée grâce au remploi intégral du prix de cession dans le cadre de l'acquisition, au cours du même exercice, de nouvelles obligations pour un montant total de € 15.426.400.

Les plus-values réalisées suite à la vente des obligations sont enregistrées dans la rubrique « Profits provenant de la réalisation de placements » du compte technique de l'assurance-vie. La rubrique de « Dotation aux postes spéciaux avec quote-part de réserves » se retrouve, quant à elle, dans le compte non technique.

### 13. Passifs subordonnés

Le 25 juin 2012, Allianz Belgium S.A. a consenti à la Société un prêt subordonné de € 10.000.000. Les 10 octobre 2012, 27 mars 2013 et 27 septembre 2013, Allianz Belgium S.A. a consenti à la Société trois prêts subordonnés complémentaires de respectivement € 15.000.000, € 10.000.000 et € 10.000.000. Au 31 décembre 2017, le montant total des emprunts subordonnés de la Société auprès d'Allianz Benelux S.A. (anciennement Allianz Belgium S.A.) s'élève à € 45.000.000 (2016 : € 45.000.000). Ces prêts ont été conclus pour une durée indéterminée et sont rémunérés au taux d'intérêt annuel de 5 %.

### 14. Provisions pour autres risques et charges

Les mouvements dans les autres provisions se résument comme suit :

	2017	2016
	€	€
Au début de l'exercice	9.238.240	10.198.350
Dotations de l'exercice	101.468	645.544
Reprises de l'exercice	(1.030.435)	(1.605.654)
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>8.309.273</b>	<b>9.238.240</b>

Le poste des autres provisions enregistre toutes les provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité d'assurance vie de la Société.

Ces provisions font l'objet d'une reprise dès lors qu'elles deviennent sans objet.

### 15. Provision d'assurance-vie

	2017	2016
	€	€
Produits d'assurance vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité (*)	151.464.727	162.518.715
Produits d'assurance vie groupe	49.713.964	44.281.412
Autres produits d'assurance vie individuelle à taux garanti	3.418.478.780	2.950.320.160
	<b>3.619.657.471</b>	<b>3.157.120.287</b>

(\*) Les produits d'assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité couvrent des types de risques différents : des opérations de type décès, des opérations de type vie et des opérations de rentes. Leur évaluation fait intervenir des méthodes actuarielles et des tables de mortalité conformément aux notes techniques communiquées au Commissariat aux Assurances.

### 16. Créances sur et dettes envers des entreprises liées

	2017	2016
	€	€
Créances nées d'opérations de réassurance	18.243.544	14.722.255
Autres créances	216.936	90.680
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6.577	21.727
Dettes nées d'opérations de réassurance	166.092	166.092
Autres dettes	9.534.874	6.791.989

## 17. Primes brutes émises

Les primes brutes émises se décomposent comme suit :

	2017	2016
	€	€
Primes individuelles	1.356.415.828	961.482.241
Primes au titre de contrats de groupe	8.079.014	8.278.729
	<b>1.364.494.842</b>	<b>969.760.970</b>
Primes périodiques	25.954.429	27.633.183
Primes uniques	1.338.540.413	942.127.787
	<b>1.364.494.842</b>	<b>969.760.970</b>
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	420.634.975	137.182.197
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	943.859.867	832.578.773
	<b>1.364.494.842</b>	<b>969.760.970</b>

Les primes brutes proviennent de contrats conclus par la Société dans les pays suivants :

	2017	2016
	€	€
Dans l'Etat membre du siège	239.628.825	187.336.446
Dans les autres Etats membres de l'Union européenne	1.059.398.975	744.971.665
Dans les autres pays	65.467.042	37.452.859
	<b>1.364.494.842</b>	<b>969.760.970</b>

## 18. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance

Au 31 décembre 2017, la variation de la provision d'assurance-vie, montant brut de € 1.044.930.324 <sup>(\*)</sup> et la variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs de € 491.270.344, se résument comme suit :

	Provision d'assurance-vie	Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Total	Provision d'assurance-vie, part des réassureurs
	€	€	€	€
Au début de l'exercice	3.157.120.287	2.674.987.396	5.832.107.683	2.795.549.968
Variation de l'exercice	462.537.184	582.393.140	1.044.930.324	491.270.344
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>3.619.657.471</b>	<b>3.257.380.536</b>	<b>6.877.038.007</b>	<b>3.286.820.312</b>

(\*) La variation de l'exercice des provisions techniques « affaires directes » s'inscrit au compte de résultat dans les rubriques suivantes :

	€	€
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance - montant brut		1.013.099.135
Participation aux bénéfices de € 32.032.265 se ventile entre		
Dotation à la provision de la participation bénéficiaire	201.076	
Dotation directe de la provision d'assurance vie	31.831.189	31.831.189
		<b>1.044.930.324</b>

Afin de présenter sous la rubrique « Participations aux bénéfices et ristournes » tant les participations aux bénéfices du portefeuille non-réassuré de la Société (dotation à la provision pour participations aux bénéfices) que de son portefeuille réassuré (dotation directe de la provision d'assurance-vie), un changement de présentation a été introduit en 2017.

Cette modification dans la présentation entre la rubrique « variation de la provision d'assurance-vie » et la rubrique « participations aux bénéfices et ristournes » au 31 décembre 2017, d'un montant de € 31.831.189, a également été appliquée au compte de profits et pertes de 2016 pour un montant de € 23.116.203 afin d'assurer la comparabilité des chiffres.

La rubrique « Autres provisions techniques, nettes de réassurance » dans le compte de profits et pertes, correspond au prélèvement de la provision pour participations aux bénéfices à la clôture de l'exercice précédent pour attributions individuelles au cours de l'exercice.

## 19. Commissions

Le montant des commissions payées aux intermédiaires d'assurances durant l'exercice s'élève à € 22.084.439 (2016 : € 17.549.304).



## 20. Charge des sinistres payés, montants bruts

La charge des sinistres payés, montants bruts, se décompose comme suit :

	2017	2016
	€	€
Prestations payées au titre de rachats, décès ou arrivées à échéance	(479.175.908)	(566.610.920)
Arbitrages sortant des supports à rendement garanti	(159.027.459)	(47.081.233)
Arbitrages entrant dans les supports à rendement garanti	413.252.650	557.562.253
Arbitrages sortant des supports en unités de compte	(413.252.650)	(557.562.253)
Arbitrages entrant dans les supports en unités de compte	159.027.459	47.081.233
	<b>(479.175.908)</b>	<b>(566.610.920)</b>

## 21. Solde de réassurance

Le solde de réassurance se décompose comme suit :

	2017	2016
	€	€
Primes cédées aux réassureurs	(400.834.506)	(108.292.265)
Charge des sinistres payés, part des réassureurs <sup>(*)</sup>	(48.490.744)	(133.695.223)
Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs	(17.810)	(17.808)
Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	491.270.344	278.610.313
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	17.070.702	14.707.911
Produit net des placements, part des réassureurs <sup>(**)</sup>	(59.463.668)	(51.709.701)
	<b>(465.682)</b>	<b>(396.773)</b>

Ces mouvements s'expliquent essentiellement par le traité de réassurance financière que la Société a conclu avec Allianz Vie (France) (voir note 10).

<sup>(\*)</sup> La charge des sinistres payés, part des réassureurs, se décompose comme suit :

	2017	2016
	€	€
Part des réassureurs dans les prestations	225.539.288	374.037.086
Part des réassureurs dans les arbitrages sortant du support à rendement garanti	136.236.829	42.345.745
Part des réassureurs dans les arbitrages entrant dans le support à rendement garanti	(410.266.861)	(550.078.054)
	<b>(48.490.744)</b>	<b>(133.695.223)</b>

<sup>(\*\*)</sup> Le montant du produit net des placements, part des réassureurs, constaté exclusivement dans le cadre de ce traité de réassurance financière représente la contribution du réassureur dans la revalorisation (intérêts et participation bénéficiaire) des provisions d'assurance-vie des contrats réassurés par celui-ci.

## 22. Personnel

	2017	2016
	€	€
Salaires et traitements	5.176.411	4.843.038
Charges sociales	551.121	513.079
Autres charges de personnel	586.459	431.664
	<b>6.313.991</b>	<b>5.787.781</b>

Le montant total du commissionnement de notre réseau agents-employés est présenté sous la note 19 « Commissions ».

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2017	2016
Direction et cadres supérieurs	5	5
Employés	55	52
Producteurs salariés	2	2
	<b>62</b>	<b>59</b>

## 23. Rémunération du Conseil d'Administration

Les tantièmes versés aux administrateurs au cours de l'exercice s'élèvent à € 49.000 (2016 : € 26.000).

## 24. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Les honoraires de KPMG Luxembourg, Société coopérative se décomposent comme suit (TVA incluse) :

	2017	2016
	€	€
Contrôle légal des comptes annuels	94.368	94.511
Services de conseil fiscal	5.967	15.912
Autres services	-	11.478
	<b>100.335</b>	<b>121.901</b>

Ces honoraires sont compris dans les frais d'administration au compte de profits et pertes.

## 25. Impôts

Le 4 novembre 2015, la Société a reçu les bulletins d'impôt relatifs aux exercices 2012 et 2013 dans lesquels l'Administration des Contributions Directes rejette la déductibilité fiscale de l'amortissement du goodwill de fusion avec Nemian Life & Pensions S.A.

Afin de tenir compte de cette position, la Société a enregistré en 2015 une charge supplémentaire d'impôt pour les années 2012 à 2015 à concurrence de € 2.505.538.

La Société a introduit une réclamation contre ces bulletins en date du 1er février 2016.



Le 19 décembre 2016, la Société, ainsi que les autres sociétés luxembourgeoises du groupe Allianz, ont introduit conjointement une demande d'intégration fiscale auprès de l'Administration des Contributions Directes.

Celle-ci a répondu favorablement à cette demande en date du 25 janvier 2017. Les sociétés requérantes sont ainsi liées par un régime d'intégration fiscale couvrant au moins 5 exercices à partir de l'année d'imposition 2016.

Les impôts concernés par ce régime sont l'impôt sur le revenu des collectivités et l'impôt commercial communal.

Au 31 décembre 2017, la Société a acté dans ce contexte une dette de € 2.882.000 vis-à-vis de la société faîtière de l'intégration fiscale, Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. Ce montant représente la charge d'impôt sur le revenu des collectivités et d'impôt commercial communal au titre de l'exercice 2017.

Dans le contexte de l'intégration fiscale, la Société ne peut plus être exemptée de l'impôt sur la fortune à partir de l'exercice 2017 (note 11.3)

Conformément à l'accord d'intégration fiscale entre les sociétés luxembourgeoises du groupe Allianz, l'impôt sur la fortune dû à l'Administration des Contributions Directes (€ 593.000) est déduit à concurrence de € 560.900 de la dette vis-à-vis de la société faîtière de l'intégration fiscale.

La Société ne subit ainsi pas de désavantage lié à l'intégration fiscale et prend en charge un montant net de € 32.100 correspondant au montant minimum d'impôt sur la fortune dont est passible la Société.

Le montant net total de la dette vis à vis de Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. s'élève à € 6.086.100 au 31.12.2017 (2016 : € 3.765.000).





Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 142.000 collaborateurs au service de 78 millions de clients.

Au Grand-Duché de Luxembourg, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (prévoyance et placement).

Par l'intermédiaire de ses agents et courtiers, Allianz offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.